

Interpellation

En se promenant le long du Rhône et aux abords de la « gouille » de la Sablière ou, encore, le long du canal Stockalper, vous avez peut-être constaté qu'il n'y a, à aucun moment, le moyen de s'asseoir autrement qu'à même le sol.

C'est indéniable, il n'est pas possible au promeneur de se poser, soit pour contempler les magnifiques paysages qu'il lui est possible de voir, soit pour se prélasser, ou simplement se reposer quelques minutes.

Pourtant, dès les limites de la commune de Vionnaz franchies au niveau du canal Stockalper il trouve enfin le premier banc (avec les armoiries de la commune bien en vue), de même que sur la rive gauche du Rhône dès les limites de la commune de Vouvry passées.

Même situation du côté de la commune de Monthey, sur la rive gauche du Rhône, dès la limite franchie.

Avec l'expérience et le savoir-faire du « Centre forestier du Haut-Lac à Muraz » et son « spécialiste bois »* il est facile d'imaginer que quelques bancs pourraient être conçus artisanalement et certainement sans grand frais. Ils se fondraient parfaitement dans la nature et apporteraient, aux abords de la Sablière, des rives du Rhône ou peut-être encore le long de certains chemins vicinaux un peu d'accueil et de soutien aux randonneurs comme aux contemplatifs.

Serait-il possible que nos autorités envisagent de créer ces petites structures pour le bien-être des citoyens de notre commune et des promeneurs ?

En vous remerciant de l'attention portée à ce message, recevez, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Illarsaz, le 26 mars 2013

Madeleine Delarze



*(Voir sur le site de la Commune de Collombey-Muraz : www.collombey-muraz.ch, sous « Forêt – Utilisation du bois » dans « nature & paysages »).